

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance).
Pour la Colonie.
Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00
Union Postale
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon

Propriété
Publique

PRÉTÉS ANNÉES.
Une à six lignes..... 3 fr. 00
Chaque ligne au..... 0 fr. 40

NOUVEL AN

A l'occasion de la nouvelle année, dont un jour seulement nous sépare, Le Réveil Saint-Pierrais adresse à tous ses lecteurs et lectrices l'expression de ses meilleurs souhaits de nouvel an avec ses compliments; à ses collaborateurs et amis, avec ses souhaits non moins sincères, ses remerciements de leur participation active et dévouée à l'œuvre commune de défense des intérêts généraux de cette colonie, défense accomplie sans faiblesse comme sans parti-pris.

En disant adieu à 1905, il y a lieu d'espérer qu'en 1906, le gouvernement de la Mère-Patrie finira par entendre nos revendications, et que des jours meilleurs sont réservés à cette malheureuse colonie si éprouvée de toute manière et si délaissée quoique étant la plus française entre toutes par ses origines de race et par la similitude de ses mœurs ancestrales.

La Rédaction

MYSTIFICATION

M. L. Légasse aime à mystifier ses gens comme étant sa possession; nous ne lui donnerons pas tort puisqu'ils veulent bien se laisser mystifier et que certains s'en trouvent même honorés.

Quant à nous, qui ne faisons pas partie du fief de M. Légasse et qui nous honorons au contraire d'être de ses adversaires, c'est toute autre chose.

Prétendre avoir terrassé ses adversaires, nous nous demandons où, quand et comment? A moins que M. Légasse ne veuille faire allusion à toutes les grossièretés, à toutes les insanités qu'il a débitées contre ces adversaires.

Venir nous dire qu'il avait vendu son matériel et qu'il le reprend: quelle vaste fumisterie! Sait-on même à qui

appartient ce matériel d'imprimerie? Est-ce à M. Louis Légasse ou à M. l'abbé Légasse? mystère! quant à nous, nous croyons et nous avons de bonne raison de le croire: c'est un bien commun et il n'était pas difficile d'en faire la cession et la retrocession!

Toute cette phraséologie, pour essayer d'établir qu'il ne doit pas y avoir d'ambiguïté entre le journal l'Echo de Saint-Pierre et M. Louis Légasse, est au contraire pour essayer d'en faire naître. Un peu tard, M. Légasse s'est aperçu du mauvais coup de barre qu'il venait de donner en substituant l'Echo de St-Pierre à la Vigie.

Et aujourd'hui qu'il a commis cette gaffe monstrueuse, ses protecteurs voudraient faire avaler qu'il n'était pour rien dans la création de ce journal clérical militant! Allons, à d'autres qu'à nous on fait avaler de pareilles couleuvres.

Personne n'ignore dans quel état de furiosité était le maire à la sortie du petit clérical: moi, disait-il, qui me suis donné tant de mal pour essayer de faire passer ces gens là pour des républicains. Et voilà le coup qu'ils me ménagent après avoir tant combattu. Non! cela ne se passera pas comme cela.

Voilà la déclaration furibonde que faisait M. Pompéi à la mairie tout en se livrant à des reproches amers sur les surprises désagréables de la politique.

Et M. Légasse, dans une déclaration qui n'est pas de lui, voudrait nous faire croire qu'il n'était pour rien dans la création et dans la sortie de l'Echo de Saint-Pierre? Mais à quel naïf ou à quel niais ferait-on croire une pareille baliverne.

Dès vendredi soir, on savait qu'il y aurait une surprise pour le lendemain; au téléphone on surprenait cette conversation de M. L. Légasse avec une de ses intimes lui demandant son nouveau journal: Non, vous l'aurez aussi demain matin comme les autres.

Et le lendemain matin, qu'est-ce qui faisait la répartition de l'Echo de Saint-Pierre aux petits vendeurs? M. Louis Légasse en personne.

Et, lorsque la vente de l'Echo de Saint-

Pierre a été un moment arrêtée, qui a-t-on prévenu de ce contre-temps? M. L. Légasse qui était en train de se faire raser en compagnie et qui est parti donner ses instructions et la vente a repris comme de plus belle, comme si aucune irrégularité ne s'était produite dans l'omission intentionnelle du nom de l'imprimeur ou de l'imprimerie.

Et après de telles constatations, on voudrait, à l'aide d'une déclaration pompeuse et mensongère, détruire tous ces faits qui sont connus et archiconnus jusqu'à l'évidence.

Qui trompe-t-on ou qui croit-on pouvoir tromper?

Personne.

Personne à Saint-Pierre n'ignore et personne n'a ignoré que ce semblant de faveur politique, dont jouit M. Louis Légasse, prend sa source au presbytère, dont son frère le curé est le chef suprême et non moins autoritaire.

Personne n'ignore non plus que, sans les menées du clergé, M. Légasse n'aurait pu se maintenir au pouvoir qui lui est si nécessaire pour ses petites affaires; et, pour y parvenir, le clergé n'a pas craint de descendre dans la mêlée électorale et de faire des différentes sociétés de marins déjà religieuses, d'en faire, disons-nous, des centres de propagande électorale dont les chefs les plus marquants sont leurs représentants au Conseil municipal.

La vérité, la voilà dans toute sa crudité, et personne à Saint-Pierre ne croira, étant de bonne foi, que M. Louis Légasse n'a pas été l'instigateur et le promoteur de l'Echo de Saint-Pierre; il se croyait assez fort pour se lancer impunément dans cette voie et, pour un moment, il a oublié le tort qu'il pouvait faire à ses co-associés politiques qui se remuent pour réparer la gaffe.

L'Echo de Saint-Pierre a paru aussi parce que la Vigie devenue ordurière était obligée de disparaître, non seulement par le départ de M. Louis Légasse, mais parce que **La Morue française** n'entend pas que son délégué principal vilipende à plaisir des gens respectables et par cela les éloigne, eux et leurs amis, à tout jamais de sa maison de commerce.

Nouveaux impôts

Le Journal Officiel du 27 décembre est entièrement consacré aux rapports du gouverneur tant au Conseil d'administration qu'au Conseil privé, au sujet de l'équilibre du budget municipal.

Cinquante pages au moins pour dorer la pilule aux contribuables, car on ne peut se mettre en tête que M. Angoulvant se soit mis en tant de frais pour convaincre ses trois chefs de service formant avec lui la majorité et aussi convaincus que lui.

Tous ces arrêtés, tous ces rapports pour imposer le commerce de douze mille francs en plus et relever les prévisions de l'octroi de mer de 28,000 à 40,600 francs. Malgré tous les serments possibles et impossibles, nous voilà entrés dans la voie de nouveaux impôts qui portent sur :

Vins en caisse	3 fr. p. caisse
Cidre en fut	3 fr. p. hect.
Vins de liq. et vermouth en fut	10 fr. p. hect.
" " en c.	4 fr. p. caisse
Vins mousseux en caisse	6 fr. "
Liqueurs en caisse	5 fr. "
Liqueurs en fut	25 fr. p. hect.
Cognac en caisse	2 fr. p. caisse
Cognac en fut	9 fr. p. hect.

Seul le cognac en caisse a quelque peu trouvé grâce; et dire que M. Angoulvant, pour faire admettre la normalité de ses impôts, s'est servi, comme comparaison, de ceux existant dans les autres colonies. Ce n'est pas là une trouvaille heureuse ni une raison, car ce qui convient à une colonie ne convient pas à une autre, ainsi que le même remède ne convient pas à tous les malades.

M. le gouverneur Angoulvant est tout à fait à côté de la question en n'envisageant ses nouveaux impôts qu'au point de vue de la consommation locale qui, comme rendement budgétaire, sera illusoire.

Ces impôts et ceux déjà existant ont occasionné ce mauvais résultat, qu'ils chassent les étrangers, éloignés de notre marché par des prix devenus trop élevés.

La consommation locale ira toujours en diminuant en raison de la diminution de la population et de la gêne qu'elle éprouvera à vivre: d'où des déceptions de réalisation.

On voit bien que M. Angoulvant ne sait pas ce qu'il en est d'être en ménage: pour y équilibrer son budget, en commence par supprimer toutes les dépenses superflues et de luxe: voilà la vraie économie réalisable sur les dépenses à restreindre.

Il est vrai de dire que ceux que l'on appelle par ironie des économistes n'ont jamais su faire un sou d'économie réelle et palpable: leur économie consiste à dire au contribuable à quelle sauce venu-tu être mangé, et à puiser indéemment dans les poches jusqu'au der-

nier sou. Quant à la sauce et au fricot, on se les partage entre un certain nombre de privilégiés, connus sous le nom de fonctionnaires coloniaux, plus nombreux et plus dispendieux ici que pour administrer un département.

M. ANGOULVANT ET LA VIGIE

De plus fort en plus fort, il paraît que M. Louis Légasse ne serait pas l'auteur de l'article intitulé *pas d'ambiguité* et signé de lui: cette paternité ne serait qu'adoptive.

Cette adoption ne nous étonne pas, car à la correction du style on voit bien à première vue que ce n'est pas du Légasse, et ce n'est pas la première fois que l'on s'aperçoit de cette supercherie littéraire; il y a même longtemps que nous savions que M. Légasse était plagiaire et qu'il aimait surtout à couvrir ses amis de sa signature protectrice.

En la circonstance, il paraîtrait que la déclaration *Pas d'ambiguité*, et qui jure tant avec ce qu'il a fait, ne serait pas de lui depuis la première ligne jusqu'à la dernière, et il paraîtrait qu'elle serait de M. Angoulvant qui l'aurait imposée dans son intérêt au directeur politique de la Vigie.

Cette assertion aurait pris contenance en ce que M. Angoulvant, bien avant la sortie de la Vigie, aurait fait état des arguments fallacieux que cet article essaie de mettre en évidence pour nier la participation de M. Louis Légasse à la sortie du journal clérical militant l'Echo de Saint-Pierre.

Pour en arriver là, il faut admettre que la politique a de ces compromissions que nous ne pouvons mieux faire que de repudier. Dans tous les cas, nous sommes certains avec bien d'autres que cet article n'est pas de M. Légasse. il y a contradiction avec sa manière d'écrire et contradiction encore plus grande avec ce qu'il a entrepris pour sauvegarder les jours naissants de son protégé l'Echo de Saint-Pierre.

Quant au cachet officiel, il aurait cet avantage de fournir l'occasion à un beau rapport gubernatorial pour retaper, envers et contre tout, la pureté du républicanisme affirmé de M. Louis Légasse.

SERVICE POSTAL

En vertu de l'art. 6 du contrat postal, le service doit se faire tous les quatorze jours de et pour Halifax à partir du premier janvier jusqu'au 30 avril, et par Sydney, du premier mai au 31 décembre.

Voilà le texte de la partie de l'art. 6, dont l'exécution va être violée et pour quoi?

Parce que M. Légasse a besoin d'approvisionner d'un stock de charbon et surtout qu'il veut se faire transporter à Saint-Jean, sans doute faire visite au docteur Mac Gregor en même temps que le gouverneur de Terre-Neuve.

Malgré que le contrat, même article, impose à l'entrepreneur de prévenir un mois à l'avance. M. Angoulvant n'a trouvé aucun inconvénient à modifier du jour au lendemain l'itinéraire prescrit.

Dans cette modification, M. le gouverneur Angoulvant s'est-il préoccupé des inconvénients pouvant en résulter pour le commerce, ayant, en prévision de ce premier départ de Halifax, fait acheminer des marchandises sur ce port?

Nous ne le pensons pas, nous avons même la certitude qu'il n'a eu en vue que de ne pas entraver la spéculation commerciale de M. Légasse et son voyage à Saint-Jean.

Pouvons-nous ne pas critiquer que l'on fasse si bon marché de l'exécution d'un contrat qui coûte 100,000 francs à la colonie, par la seule volonté de M. le gouverneur Angoulvant, qui a voulu le renouveler sans vouloir se rendre à l'évidence qu'il serait obligé de mettre des droits pour faire face à une aussi lourde dépense, n'étant plus en proportion avec les ressources budgétaires de la colonie.

Tel n'est pas notre avis d'accepter de telles exceptions à la règle: quand on saigne la colonie pour lui imposer un contrat de 100,000 francs, on devrait tout au moins veiller et tenir la main à sa stricte exécution dans l'intérêt de tous et qu'il ne soit pas un moyen de spéculation au profit d'un seul: **le service avant tout.**

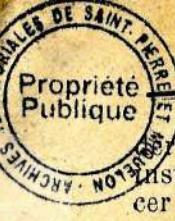
M. PICANDET et LE CERCLE D'ACTION LAIQUE

Depuis sa victoire à la Pyrrhus, M. Picandet se vante de poursuivre les membres du Cercle d'action laïque en correctionnelle et de leur demander de gros dommages-intérêts.

Quelle fanfaronnade de mauvais goût et inopportun! Réellement est-ce que M. Picandet, dans sa situation, se figure être en état d'intimider, par de telles menaces, ceux qui ont eu le courage de se plaindre de sa conduite et de ses agissements.

Si M. Picandet se croit si fort de lui, qu'il poursuive donc le Réveil, et en cour d'assises puisqu'il est fonctionnaire, et là nous ferons la preuve au grand jour du tribunal des allégations voilées que nous avons portées contre le directeur de l'école.

Ce que M. Picandet et M. Angoulvant cachent soigneusement c'est que, par le



dernier courrier, le ministre a envoyé instituteur et institutrice pour remplacer M^r et M^{me} Picandet; mais M. le gouverneur Angoulvant veut en imposer au ministre à l'aide de sa décision du Comité de l'instruction publique.

Quelle mesquinerie administrative d'avoir recours à de tels moyens et à d'autres que nous taisons, pour en imposer dans des conditions aussi défavorables et surtout quand il s'agit de l'instruction de toute une génération.

LE CERCLE D'ACTION LAÏQUE

Nous croyons savoir que le **Cercle d'Action laïque** s'est transformé en section du **Comité d'Action républicaine aux colonies françaises**. Ainsi qu'il nous l'avait promis, dans l'interview que nous lui avions prise, à sa rentrée à Saint-Pierre, le Président du Cercle a bien voulu nous communiquer la lettre par laquelle le conseil fédéral du Comité d'Action républicaine lui avait donné pouvoir de constituer une section à Saint-Pierre et Miquelon. Voici cette lettre :

**

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE aux colonies françaises

Paris, 7 Novembre 1905

Monsieur, et cher Collègue,

Pour faire suite à la décision qui a été prise au cours de la dernière réunion du Conseil Fédéral de notre Comité, j'ai l'honneur de vous informer, par la présente, que tous pouvoirs vous sont donnés par notre Comité dans le but de constituer à Saint-Pierre et Miquelon une Section Coloniale de notre comité.

Nous vous serions obligés de vouloir bien nous donner votre adresse par retour à Saint-Pierre, afin de pouvoir vous faire suivre les brochures, statuts, imprimés etc. qui vous seront nécessaires pour remplir votre mission.

Nous nous félicitons de l'heureuse circonstance de votre voyage qui nous a permis, dès la constitution de notre Comité, de lui apporter votre précieux concours, nous vous en remercions bien vivement et nous espérons que la Section de Saint-Pierre sera bientôt, grâce à vous, en plein fonctionnement pour le bien de l'œuvre généreuse et républicaine que nous poursuivons.

En vous souhaitant une heureuse traversée et un retour en bonne santé, nous vous prions, Monsieur, de recevoir l'assurance de notre parfaite considération.

Le Secrétaire Général

J. NICOL

M. Lagrosillière, avocat à Saint-Pierre-Miquelon.

Le Réveil Saint-Pierrais souhaite bonne chance à la section du Comité d'Action républicaine comme il avait souhaité bonne chance au Cercle d'Action laïque. Il prie ses lecteurs de faire leur devoir républicain, en se faisant inscrire au « **Cercle d'Action laïque, section du Comité d'Action républicaine aux colonies** ».

Mort-né désavoué en paternité

A peine l'Echo de Saint-Pierre a-t-il fait enrégistrer sa naissance mystérieuse, que déjà ses plus proches renient sa légitimité et mettent en doute sa viabilité.

Comme toute cette comédie nous fait rire et qu'elle n'est guère respectueuse à l'égard de ceux que l'on veut tromper.

Comme la mouche du coche, le trésorier de la fabrique a beau clamer, au sortir d'un déjeuner au château, que la Vigie et le Réveil ont fait leur temps, ce n'est pas lui, fort heureusement, qui fait l'opinion des gens bien pensant.

Qu'il nous suffise de dire que ce sont ceux qui ont lancé l'Echo de St-Pierre, qui en sont aujourd'hui les plus embarrassés, parce qu'il jette un vilain jour sur les tendances bien accentuées de leur cléricalisme que l'on avait essayé de cacher jusqu'à ce jour.

C'est une manière de parler, car personne n'en a été dupe, pas même M. Angoulvant; mais notre gouverneur est comme bien d'autres, il voudrait donner le change et il ne peut y réussir: il y a des alliances qui sont compromettantes et des fréquentations aussi.

Le général Saussier

Le câble nous a apporté jeudi la nouvelle de la mort du général Saussier, ancien généralissime, décédé la veille à l'âge de 77 ans.

La vie du général Saussier est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en faire une longue biographie.

Né à Troyes en janvier 1828, il sortit de Saint-Cyr en 1850. Sa conduite très brillante dans les campagnes de l'Empire le distinguèrent aux yeux de tous. Malgré cela, il n'était encore que colonel au début de la campagne franco-allemande. Ses idées nettement républicaines avaient nui à son avancement.

Commandant le 41^e de ligne sous Metz, il protesta contre la capitulation. Prisonnier de guerre, il s'évada pour se mettre à la disposition du Gouvernement de la Défense Nationale qui lui confia une brigade de l'armée de la Loire. De là, la délégation de Tours l'envoya en Algérie réprimer l'insurrection arabe.

Général de division en juillet 1878, il fut placé à la tête des troupes de notre colonie nord-africaine. Le désaccord survenu entre le gouverneur A. Grévy et le général Saussier força bientôt ce dernier à abandonner l'Algérie et le gouvernement l'appela à la tête du 6^e corps d'armée.

En juillet 1881, il retournait en Afrique pour commander le 19^e corps d'armée avec le titre de Commandant supérieur des troupes algériennes.

Gouverneur militaire de Paris en 1884, le général Saussier conserva ce poste de confiance jusqu'en 1901, date où il demanda à être relevé de ses fonctions pour raisons de santé.

A partir de cette époque, le général Saussier vécut très retiré. Il meurt entouré de l'estime de tous les républicains et de tous les vrais patriotes. Car à défaut de mérites éclatants, il fut toujours un brave et loyal serviteur de la Patrie et de la République.

Le général Saussier était grand'croix de la légion d'honneur et médaillé militaire; il avait été maintenu en activité hors cadre sans limite d'âge, comme ayant commandé en chef devant l'ennemi.

UN PRIX DE VERTU BIEN GAGNÉ

Beaucoup de nos compatriotes, Granvillais de naissance, connaissent le brigadier de douane L. P. Guyomard, célèbre à Granville et dans la région par ses actes de courage mille fois répétés.

L'Académie française vient de récompenser ce brave homme en lui attribuant un prix de 1000 francs.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici l'éloge de cet humble citoyen prononcé à l'Académie française le jeudi 23 novembre dernier par M. Paul Deschanel, rapporteur des prix de vertu pour 1905.

Voici comment s'exprime l'éminent académicien :

A Granville, par exemple, plage de grande houle et de grand vent, dont le rocher reçoit vague épouvantable roulant de mille lieues toute la furie accumulée de l'Atlantique, et parmi la fausse douceur des sables autour de Saint-Michel, se dressent, sans cesse renascentes, de fiers courages. Aujourd'hui, c'est un ancien marin, brigadier des douanes, Louis-Pierre Guyomard, qui, chaque jour, sauve une vie. Il est toujours prêt, toujours intrépide et superbe. Tranquille dans la colère de la nature, il regarde la tempête et la mort fixement. Quand la mer se calme, il court aux incendies, sauve les gens qui brûlent, arrête les chevaux emportés ou les vagabonds dangereux : c'est l'acharnement du bien contre l'acharnement du mal. Vrai, ces gens de nos ports sont de splendides exemplaires d'humanité !

A L'ÉTRANGER

Le journal canadien **La Presse** de Montréal du 6 décembre relate ainsi la situation de Saint-Pierre :

La misère à St-Pierre-Miquelon

Les habitants s'embarquent pour la France à la suite de la ruine du commerce.

Le second contingent de résidents de Saint-Pierre est arrivé à Placentia hier, en route pour la France.

On rapporte qu'à chaque traversée du bateau à Sydney, ce dernier est encombré de passagers au nombre de cent à deux cents qui retournent en France.

Un millier de personnes ont abandonné pour toujours Saint-Pierre, durant les deux mois qui viennent de s'écouler.

La cause de ce sauve-qui-peut est la diminution de la pêche et la cessation du commerce. On se plaint qu'il ne se fait plus ou presque plus de transactions à Saint-Pierre.

ANNONCES & AVIS

AVIS

M. JAURÉGUILBERRY

Maréchal-Ferrant

Ayant son atelier rue des Basques, avise sa clientèle qu'il se charge de ferrer les chevaux et les bœufs à raison de **deux dollars au comptant**, ferrage d'hiver et d'été au même prix.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

UNE MAISON

à étage et en briques

Située rue Jacques-Cartier

S'adresser à M^{me} V^{re} Blanchandin

A VENDRE

Les goélettes

GEORGES, INÈS ET ALICE

Avec l'armement de pêche, sel et tous ustensiles à bord à leur retour.

S'adresser à M. G. LAMUSSE

DELISY & DOISTAU

VINS ET SPIRITUEUX

A. JAQUET FILS

COUPTIER

GRANVILLE

Cyp. FABRE & Cie de Marseille.
Cie française de navigation à vapeur

Le Vapeur **NEUSTRIÁ**, partira de Saint-Malo pour Saint-Pierre-Miquelon, dans la seconde quinzaine de Mars prochain.

S'adresser pour passages et conditions : à A. GRUÉNAIS, agent à St-Malo et A. GREZET, agent à Saint-Pierre.

A LOUER pour le 1^{er} Avril prochain

UN APPARTEMENT

à usage de boucherie

RUE DE SÈZE

S'adresser à M^{me} V^{re} Sémery

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

Les goélettes

PETITE MARIE

et

CANADIENNE

avec ou sans leur armement du banc.

S'adresser à M. H. GRELÉ

L'IMPRIMERIE DU RÉVEIL

Se recommande à sa clientèle pour l'exécution et la fourniture de lettres de faire-part de mariage, de naissance et de décès, ainsi que de cartes de visite ordinaires, de deuil et de demi-deuil.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.